

Les témoignages entendus ont fait au comité une forte impression en ce qu'ils ont exposé la situation dans laquelle se trouvent présentement les invalides et les incurables.

Je suis sûr que tout député ici présent qui faisait partie du comité reconnaîtra que ce passage indique très bien les sentiments des membres de ce comité à l'égard du problème des incurables. Je continue:

Il a aussi entendu des exposés venant d'organisations représentant les aveugles, et la cécité est évidemment l'un des aspects du problème général de l'invalidité.

Le comité ajoutait aussi ce qui suit:

Le comité croit cependant que ses attributions écartent la possibilité d'un examen détaillé de ce problème à l'égard du groupe des moins âgés.

Je veux faire remarquer que, bien que le comité se soit rendu compte que le problème des incurables n'était pas de sa compétence, ce problème était si urgent que nous y sommes revenus à plusieurs reprises. Si je pouvais vous faire part de tous les témoignages que nous avons recueillis au comité, je serais en mesure de démontrer que la question a été soulevée plusieurs fois tant par les délégations et les témoins invités à déposer, que par les membres du comité eux-mêmes. Dans le rapport final du comité, dont je citerai un dernier passage, je trouve une autre mention à la page 103, sous le titre "Autres titres à la priorité":

Enfin, dans son étude des régimes de pension de vieillesse en vigueur dans d'autres pays, et dans son examen des témoignages rendus par des groupements canadiens et par des particuliers représentatifs, le comité a dû tenir compte invariablement du rôle que le régime national de pension de vieillesse joue dans un programme d'ensemble de sécurité sociale. Bien que, d'après son mandat, le comité ait dû limiter son étude au domaine des pensions de vieillesse, il n'a pas cru devoir oublier qu'en matière de besoins sociaux, il y a d'autres secteurs où les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient être appelés à contracter plus tard des obligations assez étendues.

Le comité a aussi examiné d'autres questions que la pension de vieillesse, qui nous intéresse directement: par exemple, le problème de l'invalidité. Je signale que, bien qu'il n'ait pas eu à enquêter dans ce domaine, le comité a jugé le problème si pressant qu'il a demandé aux fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social quelle dépense représenterait le versement d'une pension aux invalides et aux incurables. On trouve le renseignement à la page 104 du rapport. Voici:

Les pensions d'invalidité exigeraient une dépense de 40 à 50 millions par année, suivant les détails du programme et la nature de l'épreuve d'admissibilité qui pourrait être appliquée.

Lorsque le comité discutait la question en avril, mai et juin derniers, la somme de 40 ou 50 millions de dollars semblait pas mal forte,

[M. Knowles.]

c'était avant la guerre de Corée. Mais, comparée aux crédits que nous sommes appelés à voter cette année, elle semble tellement modeste que personne à la Chambre ne pourrait s'opposer à la motion du député de Terrebonne en prétextant que l'application des vœux qu'elle contient entraînerait des frais trop élevés.

Je n'en dis pas davantage pour l'instant, car je veux que la motion soit adoptée. Ces dernières années, seul le comité de la sécurité des vieillards a consacré le temps voulu à l'étude de ces problèmes. On nous avait demandé de nous en tenir à la pension de vieillesse mais, vu l'urgence du problème, nous en avons parlé. Nous avons dit ce que pourrait coûter ce service,—bien peu de chose comparé aux budgets de l'heure actuelle,—et nous avons souligné qu'à notre avis, il faut prendre des mesures en vue d'aider ces gens. J'espère que la motion sera mise aux voix aujourd'hui et que la Chambre l'appuiera.

**M. A. J. Brooks (Royal):** Comme les honorables préopinants, je serai bref. Je me souviens des travaux du comité de la sécurité du vieil âge, sujet dont a fait mention le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous avons tous été déçus de voir que l'ordre de renvoi du comité ne comprenait pas les personnes dont parle la résolution de l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand). De ce qu'un si grand nombre de députés croient bon de ne dire que quelques mots et jugent peu nécessaire de prononcer de longs discours, je conclus que la question se passe de commentaires. On a souvent eu l'occasion d'appeler mon attention, comme celle d'autres députés, sur le grave problème des personnes infirmes. Il y a quelques années, j'étais inspecteur d'écoles et, en faisant le tour de mon district, j'ai vu souvent des jeunes gens infirmes. Leur impuissance m'a alors tellement frappé qu'il me semblait honteux que rien n'ait été fait pour eux.

La situation des parents m'a aussi impressionné. Ils conduisaient leurs enfants à l'école, et je leur disais qu'élever cet enfant infirme leur donnerait beaucoup de mal. Ils répondaient qu'ils s'inquiétaient moins du présent que de l'avenir de cet enfant après qu'ils ne pourraient plus s'occuper de lui.

Ce problème regarde la population du Canada. Nous nous sommes occupés de nos vieillards, de nos aveugles. Je connais de nombreux vieillards qui ont besoin de moins d'attention que les enfants infirmes que nous trouvons dans nos localités.

Les vieillards ont vécu leur vie; beaucoup d'entre eux ont leur maison et des enfants qui prennent soin d'eux. Dans bien des cas, cependant, les parents des jeunes malades sont